

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 02.10.2025  
Convocation faite  
Le 23.09.2025

Délibération  
N°2025-09-197 Bis

Annule et remplace la  
délibération n°2025-09-197 :  
Vente de l'immeuble sis 32  
avenue Lartigue à GIVET

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Mme Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Evelynne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Sandrine BOURGEOIS), Mme Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Mme Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à Mme Brigitte DUMON), Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à Mme Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

La Communauté de Communes est propriétaire d'un immeuble sis 32 avenue Lartigue à GIVET, implanté sur la parcelle cadastrée BC 2 d'une superficie de 307 m<sup>2</sup>. La surface approximative du bâti est de 290 m<sup>2</sup> sur trois niveaux. L'immeuble est actuellement libre de toute occupation,

Considérant l'avis rendu par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Immobilière de l'Etat le 25 mars 2025 estimant la valeur vénale de l'immeuble à la somme de 212 000 euros assortie d'une marge d'appréciation de – 15 %,

Considérant l'avis de valeur du 20 mai 2025 établi par Maître HUGET, Notaire à GIVET, estimant le bien au prix de 195 000 à 205 000 euros,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

- \* **approuve** le principe de la vente de l'immeuble sis 32 avenue Lartigue à GIVET,
- \* **approuve** d'en confier le mandat à Maître Camille HUGET,
- \* **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents à la vente.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

**Pour le Président  
et par délégation**

